Feuillet n • 11/2021

# PROCES VERBAL Séance du 08 Avril 2021 18 heures.

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 08 Avril 2021 à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Michel SUPLY, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. COUSINA Denis, M. SUPLY Michel, M. KIEFFER Sébastien, M. GARET Philippe, M. AUGIER Cyril, M. MOBILLION Mathieu, Mme MOSIEK Véronique, Mme COLLET Camille, M. GONÇALVES Marc, M. TROUSSET Jean-Philippe.

Absent: M. Joël DELORME

**<u>Date de convocation</u>** : le 01<sup>er</sup> Avril 2021

Monsieur Philippe GARET été nommé secrétaire de séance.

#### Le procès-verbal du 24 Mars 2021 est adopté.

### I. <u>DELIBERATIONS</u>

# **Délib n° 20/2021 VOTE DU BP 2021** →

Après présentation par Mr le Maire, le Conseil Municipal a voté le Budget Primitif 2021 par 10 voix Pour, qui s'équilibre comme suit :

#### **Investissement:**

Dépenses 2 027 218.00 € (dont 175 000,00 € de RAR)

Recettes 2 027 218.00 €

#### **Fonctionnement:**

Dépenses 1 770 796.79 € Recettes 1 770 796.79 €

#### **Discussion:**

Le Budget Primitif a été présenté par rapport au document adressé au préalable à tous les conseillers.

La reprise des excédents 2020 est la suivante :

En fonctionnement : 1 160 430.79 €
En Investissement : 700 796.72 €

Les <u>subventions prévues</u> (revues à la baisse pour certaines, étant donné qu'aucun projet n'a pu être réalisé) :

ADMR, AMICALE DES POMPIERS, COMITE DES FETES, CLUB JOIE DE VIVRE, FAMILLES RURALES, ONCO BLEUET, ADMR, MARPA .... Subventions diverses

#### <u>Investissements prévus</u>:

Travaux d'aménagement du logement communal, Aménagement du monument aux morts, Aménagement du Parc, Réfection toiture de l'Eglise, Etude sur l'aménagement du village....

#### ➤ Délib n ° 21/2021 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Vu la suppression de la taxe d'habitation par la loi de Finances de 2020,

Vu la réforme qui prévoit que les communes ne perçoivent plus la Taxe d'Habitation des résidences principales qui est versée au budget de l'Etat, mais uniquement le produit de la taxe d'habitation des résidences secondaires,

Vu que les Départements perdent la taxe sur le foncier bâti au profit des communes,

Vu la compensation prévue pour 2021 qui correspond à l'ajout du taux de foncier bâti départemental (15.51 %) accompagné le cas échéant d'une compensation,

Vu le coefficient correcteur de la commune impliquant que la commune de Ormes est sous-compensée,

Après en avoir délibéré par 10 voix pour,

L'assemblée décide d'adopter les taux de références proposés par la DGFIP pour 2021, à savoir :

- Taxe Foncière (bâti) 26.09 % (10.58 en 2020 + 15.51 du département)
- Taxe Foncière (non bâti) 5.31 %

# Délib n° 22/2021 DEMANDE DE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION DU P.L.U AUPRES DE LA CUGR

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 janvier 2015,

Considérant le besoin de faire évoluer le PLU afin de modifier les dispositions de l'article AU7, uniquement pour les zones AUa et AUb, pour permettre l'implantation des constructions sur au moins une des limites séparatives,

Vu l'exposé des motifs présenté par le rapporteur en séance,

#### Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- de solliciter la Communauté urbaine du Grand Reims afin d'engager une procédure de modification du PLU.

# ▶ Délib n° 23/2021 PRESENTATION DU DEVIS POUR L'ACCOMPAGNEMENT D'UNE REFLEXION A L'ECHELLE COMMUNALE

A la suite de plusieurs discussions de la commission aménagement, Mme MOSIEK rapporte au Conseil Municipal qu'il est envisagé de faire appel à un cabinet de Conseil en Paysage afin de nous aider sur une réflexion globale des aménagements éventuels dans le village (intégration des nouveaux lotissements, aménagements des entrées de village, définition d'objectifs, aide à la réalisation...)

Un devis a été demandé à Mr Arnaud BERTIN, Conseil en paysage, qui nous propose de travailler d'abord sur une phase analyse des sites et des attentes (3 à 5 jours), une phase de réflexions sur les objectifs (2 à 4 jours), une phase d'actions possibles à mettre en place (minimum 3 jours). Les délais seront variables en fonction de l'aide de la commune pour fournir des plans et réaliser certains travaux écrits au préalable.

Le tarif de son cabinet est de : 575.00 € H.T soit 690 € T.T.C à la journée pour le même projet dans le même mois, plus les frais de déplacement.

Après en avoir longuement discuté et délibéré, le Conseil Municipal convaincu de l'aide que pourrait nous apporter ce cabinet pour un travail de réflexion sur l'aménagement futur de la commune, décide à l'unanimité:

- de faire appel aux services du cabinet de Mr BERTIN, et de lancer cette étude pour les trois phases en fonction des résultats obtenus.
- de charger Monsieur le Maire de la signature de sa proposition de devis
- de nommer Mme MOSIEK Véronique comme référente de la commune.

# Délib n° 24/2021 ADHESION A L'ANDES (ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT

Monsieur AUGIER présente au Conseil Municipal un projet d'adhésion à l'ANDES (Association Nationale des Elus en Charge du Sport)

C'est une association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, chargée de promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement afin de développer le sport dans les communes.

Les objectifs principaux sont :

- de resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leur élu chargé des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal ;
- d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en tout matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice ;
- d'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations ;
- de constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel de la cotisation est fixé en fonction du nombre d'habitants. Notre commune comptant 464 habitants, la cotisation annuelle s'élève à la somme de 55 €.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à l'association de l'ANDES moyennant la somme de 55 €
- De désigner Monsieur AUGIER Cyril pour représenter la collectivité auprès de cette même association.

#### **II: QUESTIONS DIVERSES:**

#### ✓ ECLAIRAGE DU MONUMENT AUX MORTS

Le conseil n'a pas pu délibérer sur les propositions d'installation d'un éclairage pour le monument aux morts, nous n'avions pas reçu le devis de l'Entreprise FME. Les travaux sont interrompus en attendant la décision sur le passage des fourreaux et le nombre de spots. Le conseil municipal donne l'accord à Monsieur le Maire de signer le devis selon les discussions de la semaine dernière entre Mme MOSIEK et l'Entreprise FME si tout est conforme aux prévisions.

#### ✓ TRAVAUX A REALISER SUR L'ANCIENNE ECOLE

Présentation par Mr MOBILLION des devis pour la réfection partielle du toit de l'Ecole (devis toiture et pose échafaudage, devis maçonnerie pour réfection de la corniche, et devis peinture) Etant donné les écarts de prix, les entreprises seront recontactées pour des précisions.

#### > <u>Informations Diverses</u>:

- Une déclaration préalable de travaux a été déposé par la Mairie au service instructeur pour la réfection du grillage de l'ancien cimetière en limite de propriété avec Mr et Mme COLLET.

Un devis pour le grillage sera demandé prochainement ainsi que pour la réfection du petit morceau de

grillage à l'ancienne école qui a subi un incendie l'année dernière.

- La feuille d'Ormes est en préparation pour une distribution courant semaine 16. Les élus qui sont chargés de préparer des articles doivent rapidement rendre leur copie à Mr GARET.
- Certains élus ont rencontré des élus de la CUGR concernant le programme des travaux de voiries dont le recensement a été listé au dernier Conseil Municipal. Ces derniers ne se sont pas montrés très optimistes quant à nos demandes. A suivre

#### Séance du 08 Avril 2021

| N° délibérations | Thème         | Objet de la délibération   | N°   |
|------------------|---------------|--|------|
|                  |               |  | page |
| 20/2021          | Finances      | Vote du Budget Primitif 2021   | 11   |
| 21/2021          | Finances      | Vote des Taux d'Imposition 2021  | 11   |
| 22/2021          | Urbanisme     | Demande de lancement d'une procédure de modification simplifiée du PLU auprès de la CUGR | 11   |
| 23/2021          | Aménagement   | Présentation du devis pour l'accompagnement d'une réflexion à l'échelle communale        |      |
| 24/2021          | Participation | Adhésion à l'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport)                   |      |

#### **EMARGEMENTS**

| Michel SUPLY   | Sébastien KIEFFER      | Denis COUSINA    | Joël DELORME      |
|----------------|------------------------|------------------|-------------------|
|                |                        |                  |                   |
|                |                        |                  | Absent            |
| Cyril AUGIER   | Camille COLLET         | Véronique MOSIEK | Mathieu MOBILLION |
|                |                        |                  |                   |
|                |                        |                  |                   |
|                |                        |                  |                   |
| Philippe GARET | Jean-Philippe TROUSSET | Marc GONÇALVES   |                   |
|                |                        |                  |                   |
|                |                        |                  |                   |
|                |                        |                  |                   |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.